

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

– Séance du 14 avril 2025 –

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

<b>Date de convocation :</b> 8 avril 2025	<b>Présents :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., CAMPAGNARO M.C., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.. <b>Délégué suppléant :</b> <b>Absents ayant donné pouvoir :</b> M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.), M. TARROUX H. (pouvoir à M. MIOT B.), Mme VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.) et M. IMBERT J. (pouvoir à Mme ROBERT C.). <b>Absentes :</b> Mmes THOMAS G. et LAVAL-BARBANCE G. <b>Secrétaire de séance :</b> M. LAGALY Jean-Philippe.
<b>Date d'affichage :</b> 8 avril 2025	
<b>Nombre de délégués en exercice :</b> 34	

### DEL 2025/25 : Location d'un bureau à Madame Pauline VALETTE, diététicienne.

Madame Pauline VALETTE, diététicienne, recherche un bureau à Valence d'Albigeois pour exercer son activité. Elle serait disposée à louer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, le bureau de 12 m<sup>2</sup> disponible au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif du Pôle d'activités Val 81, moyennant un loyer mensuel (hors charges) de 90 €, soit 8 €/m<sup>2</sup> tel que recommandé par l'ARS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte de louer à Madame Pauline VALETTE le bureau disponible au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment administratif du Pôle d'Activités Val 81, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
- approuve la conclusion d'un bail professionnel qui fixera les principales conditions de location comme suit :
  - . Durée du bail : 6 ans,
  - . Montant du loyer (hors charges) : 90 € par mois (loyer révisable chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, en fonction des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires publié par l'INSEE),
  - . Montant des provisions pour charges : 20 € par mois (montant régularisé et révisé chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, en fonction des charges réelles) ;
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier et notamment le bail.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

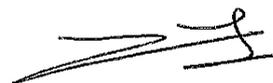
Pour extrait conforme.

**Le Président,**

**Guy GAVALDA.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025  
Reçu en préfecture le 22/04/2025  
Publié le 25/04/2025  
ID : 081-248100497-20250414-2025DEL25-DE

**Le Secrétaire de séance,**



**Jean-Philippe LAGALY.**